

Tribune libre

Autor(en): **Hoschek, Jane / Benoit, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 350

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

miliaire cet hiver, avec ces nombreuses Sociétés affiliées, son but étant « l'éducation des jeunes filles pour la femme et par la femme ».

Marguerite EVARD.

(Pour la Commission d'éducation de Sociétés féminines suisses.)

Femmes électrices, Comment voteriez-vous dimanche ?

En Suisse

Une nouvelle votation fédérale appelle nos électeurs à se prononcer, le 15 mars, sur la révision de quatre articles de la Constitution, révision qui, du reste, ne touche en rien à un principe fondamental de notre vie publique. Il s'agit simplement d'une adaptation de nos mesures électorales aux circonstances de notre époque.

A la suite d'une motion adoptée par l'Assemblée fédérale en été 1930, on propose qu'il soit procédé à l'avenant aux élections du Conseil national (art. 76), du Conseil fédéral (art. 96) et du chancelier de la Confédération (art. 105) pour une période de 4 ans, au lieu de 3 ans. L'expérience a prouvé, d'abord que de nouveaux députés peuvent mieux se mettre au courant du travail parlementaire et faire valoir leurs talents, si la période de leur activité est plus longue; puis que des réélections plus espacées permettront parfois d'entamer encore la discussion de sujets de longue haleine que la perspective d'un changement ferait renvoyer; et enfin que la répétition fréquente des élections coûte très cher et donne lieu chaque fois à des luttes passionnées qui risquent de troubler l'atmosphère de cette politique objective et réfléchie dans laquelle se meut, par définition, le sexe masculin. La prolongation des mandats du Conseil fédéral et du Chancelier ne seront qu'une conséquence directe de la première mesure.

Pas de doute que cette proposition de l'Assemblée fédérale ne soit sanctionnée. L'argument principal de ses adversaires que serait diminuée par là l'influence de l'électeur ne semble pas justifiée, puisque, en Suisse, le droit de referendum assure un contact étroit entre l'électeur et le travail parlementaire.

L'autre projet de révision est plus grave, du moins pour ceux qui détiennent actuellement des sièges au Parlement, car il a pour but de restreindre le nombre des députés. Le chiffre de 20.000 âmes fixé par l'art. 72 de la Constitution comme base de la représentation de la population par un député a fait passer, par une augmentation successive, notre représentation populaire, de 111 membres en 1848, à 198 membres dès 1920, et lui ferait atteindre 206 membres à la suite du recensement de 1930. Or, cette extension continue du Parlement finit par nuire à la concentration du travail, elle allonge les séances par trop de discours, elle représente des frais considérables, et elle exigerait... une salle en caoutchouc! Pour mettre un frein à l'agrandissement ultérieur de la Chambre, M. Klöti a proposé de fixer un nombre invariable de députés (200, par exemple), à répartir proportionnellement à la population des cantons après chaque re-

ensemement. M. Guntli, de son côté, a fait deux suggestions différentes: ou bien n'élire les représentants qu'en proportion de la population suisse, sans tenir compte des étrangers, ou bien élever la base de la représentation.

Au système proposé par M. Klöti, très intéressant du reste et pratiqué dans différents parlements cantonaux, on a opposé surtout qu'il nécessitait, outre la révision constitutionnelle, une loi d'application. Cette loi ne pouvant pas être élaborée et votée avant les élections de 1931, l'effet de cette réforme serait, de ce fait, repoussée jusqu'en 1935. Quant à la première proposition de M. Guntli, soit d'éliminer les étrangers du chiffre de base de représentation, elle serait néfaste pour les cantons limitrophes, en privant par exemple Genève, Bâle-Ville, le Tessin, de 20 à 25 % de leurs députés.

Ces deux propositions repoussées, il a été décidé alors d'élever le chiffre de base de notre représentation, en chagrinant toutefois aussi peu que possible nos députés. C'est ainsi que l'on a renoncé à une base de 25.000 citoyens par député, qui nous aurait donné un Parlement de 165 membres; que l'on renonce encore à une base de 23.000, et l'on s'arrête enfin au chiffre de 22.000, qui permettra à 190 conseillers nationaux d'entrer victorieux au Parlement. Huit sièges seront donc sacrifiés, très probablement aux dépens de Berne (2 sièges), de Schaffhouse (1), de Saint-Gall (1), du Tessin (1), de Vaud (1), de Neuchâtel (1) et de Genève (1).

Le peuple suisse entier saluera cette mesure de raison et d'économie, nous en sommes sûres. Pour nous autres, femmes, il est instructif de constater, une fois de plus, combien la présence numérique est utile pour procurer des sièges dans ce Parlement, qui continuera néanmoins à traiter sans nous tous les sujets qui nous concernent.

A. LEUCH.

Et à Genève

Votation cantonale d'opportunité que celle qui amènera les électeurs genevois aux urnes en même temps que pour la votation fédérale dont le but est exposé ci-dessus. Il s'agit de l'abrogation de la loi, dite loi Lacroix du nom de son auteur, et votée dans des temps financiers difficiles, avec l'espérance qu'elle servirait la cause des économies: selon elle, toute dépense unique de plus de 125.000 fr., ou toute dépense annuelle de plus de 30.000 francs, ne pouvait être ratifiée par le Grand Conseil seul, mais bien par le « Conseil Général », c'est-à-dire le peuple souverain, c'est-à-dire la petite moitié masculine de la population suisse adulte du canton. Or, à l'usage, cette loi n'a pas donné tous les avantages que l'on en attendait, et à même, et à plusieurs reprises, gêné et retardé l'accomplissement de certaines mesures urgentes. C'est pourquoi, maintenant, on nous propose — pardon, on propose à nos concitoyens masculins — de la supprimer, en leur donnant toutefois la garantie expresse, par un nouveau texte législatif, que notre Parlement cantonal ne pourra jamais escamoter en vitesse, au moyen de la clause d'urgence, le vote d'une dépense importante, mais sera toujours contraint de laisser passer le délai du referendum facultatif, permettant ainsi à tous les électeurs de réclamer, s'ils l'estiment nécessaire, l'application

de leur droit de contrôle direct sur nos finances.

Il ne paraît pas surgir d'opposition de principe à cette modification. Et il ne nous paraît pas non plus que ce soit un de ces sujets sur lesquels une opinion féminine spéciale pourrait se manifester — sauf, et comment alors! celle-ci: que, ces subventions, ces dépenses, ces crédits, votés aussi bien par des députés que par des électeurs, ne sont certes pas uniquement fournis par des contributions masculines, et que nos impôts, à nous femmes, les alimentent aussi pour une bonne part. Or, que dit le vieux adage: Pas de vote, pas d'impôt... et combien est tristement violé dans notre démocratie sous sa forme actuelle ce principe essentiel de toute démocratie!... Certaines mesures urgentes. C'est pourquoi, Quant à la seconde question posée aux électeurs genevois, ce même dimanche de mars, elle a trait à l'introduction de la représentation proportionnelle dans les petites communes (800 habitants) qui ne la possédaient pas encore, faute d'avoir atteint le chiffre de population nécessaire (1500 habitants) pour bénéficier de ce système électoral. Si partisan que l'on soit de la R. P. et du grand principe de la représentation des minorités qu'elle permet, on peut toutefois se demander si, appliquée sur une petite échelle, elle ne risque pas de conduire à l'émiettement et à l'éparpillement?...

Et comme pour la représentation au Conseil National, nous pouvons constater que l'on sait très bien utiliser le chiffre de population que nous constituons, nous autres femmes, pour nous faire représenter... par des hommes que nous ne choisissons pas!

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

L'Assistance sociale dans les hôpitaux.

Le Service social de l'Hôpital cantonal de Lausanne, créé en novembre 1928 par le Service social de Lausanne, avec M^{lle} Germaine Kirchhofer comme titulaire, a rendu de tels services et est si bien apprécié par les malades, les médecins et les diaconesses, que la direction de l'Hôpital a décidé de poursuivre ce travail et de rendre le poste officiel. M^{lle} Kirchhofer y renonçant pour se marier, la direction de l'Hôpital a fait appel à M^{lle} Gabrielle Vautier, de Grandson, infirmière diplômée, qui a déjà fonctionné comme assistante sociale dans des hôpitaux parisiens.

S. B.

Une Université chinoise à Lyon.

Où, pas bien loin de notre frontière occidentale, une Université chinoise, à laquelle viennent s'instruire jeunes étudiants et jeunes étudiantes, qui mènent tranquillement et à l'écart une vie laborieuse et modeste avant d'aller mettre leur savoir, leur énergie, et leur enthousiasme au service de leur patrie.

Tout récemment, l'une de ces jeunes femmes, Yang Tchang Lomine, vient de soutenir une thèse remarquable par l'acuité de l'analyse et la limpide du style sur un sujet de littérature française ultra-moderne: l'attitude d'André Gide. « Une belle étude, écrit un des professeurs, qui donne la première vue d'ensemble sur l'œuvre énigmatique de cet écrivain. »

on fait ce qui est commandé; sus dans le tas! » Et le petit Fritz qui accomagne sa mère pour rendre de menus services aux malades... « avait beaucoup d'amis parmi les ennemis. Mais est-ce que vraiment ces pauvres malheureux étaient des ennemis? Etaient-ils pour quelque chose dans cette guerre. Absolument pour rien. Est-ce qu'ils n'avaient pas été arrachés à leur famille, à leur charme, à tout ce qui avait été leur vie pour obéir à un ordre... Et puis, les Français aussi aiment leur patrie, leur belle France. Est-ce qu'ils ne devaient pas souffrir d'entendre les cloches et les canons et le peuple chanter la victoire? »

(A suivre.)

M.-L. PREIS.

temps-là, au bord du Rhin, ceux de Prusse étaient beaucoup plus malvus que les voisins de l'Ouest.

« Pierre Zillge (le père de Joséphine) s'imaginait avoir très bien connu Napoléon. En l'an XI, il s'était trouvé si près de lui lors de son entrée à Dusseldorf qu'il aurait pu toucher son habit. C'était sur la colline du nouveau port où Napoléon s'était arrêté un instant. La garde civique formait la haie, on agita les mouchoirs; les enfants et les jeunes filles lançaient des fleurs; la musique jouait, les tambours battaient, le Boulevard Napoléon et la Rue de l'Empereur étaient pavés. On avait édifié un arc de triomphe à la porte de Ratinger, une foule curieuse se pressait en criant: « Vive l'Empereur! » Mais lui les bras croisés sur la poitrine, regardait d'un air sombre le Rhin qui roulait agité ses lourdes vagues grises. Pauvre empereur! Il avait sans doute le pressentiment des prochains désastres ».

« Zillge contait bien et avec plaisir, et à cet endroit, il ne pouvait jamais s'empêcher d'exprimer certain regret: on connaissait Napoléon, on avait été longtemps français. Et puis, les Palatins les Autrichiens qui avaient occupé la ville avant cette époque étaient autrement arrogants que les troupes de la division Lefebvre. Enfin, à qui devait-on le nouveau port et les belles promenades du Jardin royal où tout citoyen avait le droit de circuler avec sa famille et ses enfants? Et le Mont Ananas et le Mont Napoléon et la large Rue de l'Avenue? A Napoléon! Sans lui, on serait encore étroitement encaissés dans les fortifications, et Dieu sait quelle garnison on aurait sur le dos! Que Napoléon avait été quelqu'un! Que la terre lui soit légère! »

Approche la Révolution de 1848. On commençait alors à entendre le Lied de Heine, qui sembla bientôt avoir dû exister toujours: *La Lorelei*. Un jeune officier cherche pour

celle qu'il aime un livre de vers. Il est perplexé, puis finit par se décider pour une jolie reliure rouge et or.

Je puis vous le recommander; c'est merveilleux s'écria le jeune commis avec enthousiasme en jetant un regard admiratif sur la première page. « Voyez-vous! déjà la quatrième édition. Tout ce qu'il y a de plus poétique. Plein de sentiment ».

— « Plein de sentiment. Oui, ça convenait justement. »

— « En outre, c'est d'un auteur de Dusseldorf. — Ca doit être quelque chose de propre alors, voulut dire Victor, mais il se contenta. »

« Ce soir-là, la bougie brûla longtemps dans la chambre de l'officier... il lisait le livre qu'il voulait offrir demain à la blonde Joséphine. Il lisait, il lisait. Son visage était en feu... Tonnerre! ce gaillard s'y entendait à faire des vers. Joséphine ne serait pas peu ravie. Son *Lied* y était aussi. Comme ça tombait bien! Elle pourrait maintenant le chanter jusqu'au bout... »

Victor avait découvert Henri Heine.

Dans *La garde au Rhin*, il y a une fort bonne observation psychologique du sergent-major, façonné à la discipline prussienne, point méchant, mais incapable de comprendre sa famille rhénane qui, d'ailleurs, ne le comprend pas davantage, qu'il aime et dont, néanmoins, il ne sait que se faire craindre.

L'histoire se poursuit à travers la guerre de 1866, puis la guerre franco-allemande. Un soldat allemand blessé, à l'hôpital, dit à Joséphine qui le soigne:

— « Car vous savez, à la guerre, on se sent l'humeur drôle — pas le moins du monde comme les gens se le figurent. Et quant à l'enthousiasme, c'est une pure blague. Et quant à la haine pour l'ennemi, c'en est une autre. On ne sait rien de tout ça dans la bataille; on ne pense à rien,

TRIBUNE LIBRE

L'heure de fermeture des magasins à Genève

N. D. L. R. — Cette question posée par un projet de loi actuellement devant le Grand Conseil, et à laquelle l'Association genevoise pour le Suffrage a consacré, en une séance extrêmement réussie, son dernier tiers suffragiste de la saison, est passionnément discutée dans de nombreux milieux, puisqu'elle touche aussi bien les commerçants, patrons et patronnes, vendeuses et vendeurs, que d'autre part, les acheteurs et les acheteuses, c'est-à-dire la presque totalité de la population. (Il s'agit, disons-le ici, pour nos lecteurs d'autres cantons, de la fermeture de magasins par étapes à 19 heures tous les soirs, et à 17 heures les samedis, dispositions contre lesquelles s'élèvent surtout les commerçants à clientèle étrangère, qui assurent faire le mieux leurs affaires durant la fin de l'après-midi et la soirée.) Aussi le Mouvement Féministe, fidèle à son programme d'intéresser les femmes à la chose publique, comme de renseigner ses lecteurs sur les conditions du travail féminin, est-il heureux de publier ici deux lettres qui lui sont parvenues, et qui représentent des points de vue opposés, la discussion restant, bien entendu, ouverte dans ses colonnes à qui voudra l'utiliser. Ajoutons que nous respectons trop nos lecteurs, notre journal, et nous-mêmes pour jamais publier de lettres dont nous ignorons l'auteur, mais que, d'autre part, comprenant très bien les motifs qui obligent certaines de nos correspondantes à nous prier de garder pour nous leur nom, nous leur promettons toute confiance à cet égard.

D'une lettre d'une commerçante, nous extrayons les lignes suivantes:

... Cette idée de fermeture des magasins à 17 h. le samedi, n'est pas du tout favorable à l'ensemble des commerçants de Genève.

Cependant chaque patron est d'accord pour accepter une seule loi tendant à réglementer le travail des employés. Cette partie de la population servie — laissez donc tranquille la seconde, dont ils dépendent! Beaucoup de ces Messieurs donnent des arguments sérieux prouvant qu'en fin de compte si cette loi passait, ce ne serait pas seulement les patrons qui seraient lésés, mais une bonne partie de leur personnel dont ils n'auraient plus besoin. Beaucoup de gérants travaillant à la commission trouveraient de ce fait leurs recettes et leurs appointements diminués en conséquence.

Très raisonnablement, M. Uhler, Conseiller Administratif, a démontré d'une façon pratique que même si l'on faisait une loi avec différentes restrictions, on n'arriverait jamais à une entente, étant données la diversité des commerces et surtout celle de leur emplacement. Il est de toute évidence que les intérêts des commerçants vendant les mêmes marchandises sont totalement différents s'ils habitent « le haut de la Servette » ou le boulevard Carl-Vogt, ou bien le Grand Quai, le quai des Bergues ou la rue du Mont-Blanc. Les premiers travailleront probablement toute l'année, alors que les seconds sont déjà assimilés au commerce de saison. Vous voudriez alors établir des listes par corporations. Mais selon l'état de fortune des intéressés, les plus anciens dans leurs affaires qui ont des positions acquises, ont des employés consciencieux s'occupant de leur commerce, n'auraient alors aucun intérêt à soutenir ceux qui commencent ou qui ont besoin de travailler. Une bonne partie des commerçants en cause a mis tout son avoir dans ses affaires et serait très gênée dans ses possibilités si cette malencontreuse loi venait entraver son développement.

Si certaines corporations ont besoin de réglementation, ces messieurs peuvent, il me semble s'arranger entre eux. Mais qu'on n'entrave pas

H. RUNSHAM BROWN: *La Perle*. Editions de l'Internationale des Résistants à la guerre, 11, Abbey Road, Enfield (Middlesex), Angleterre. 1930. Prix: 3 francs.

Dans ce petit livre traduit en français, l'auteur expose simplement et virilement l'idée sur laquelle est fondée la résistance à la guerre, et donne un bref aperçu de ce qu'est l'Internationale des Résistants à la guerre. Runham Brown qui a payé de sa liberté l'obéissance à sa conscience, a le droit de parler clair et net contre la guerre « ce crime contre la vie qui fait de la personnalité humaine un instrument pour atteindre des buts politiques et économiques ».

J. V.

Fifteenth Report of the Association for Moral and Social Hygiene, 1930.

Cette association a comme président M. George Grey Butler, le fils de sa fondatrice et première présidente, Joséphine Butler, et parmi les membres de son bureau et de son Comité exécutif nous trouvons les noms de suffragistes: lady Astor, Philippa Fawcett, Chrystal Macmillan, Alice Royden, Elisabeth Abbott, etc. L'activité de l'année écoulée s'étend comme précédemment à la suppression des mesures d'exception législatives ou policières, — à la propagande pour l'abolition des lois injustes, telle que celle permettant de punir le racolage dans la rue sans traduire devant les tribunaux la personne que la police affirme avoir été importunée par des propositions immorales; — aux mesures prophylactiques contre l'infection vénérienne, — aux modes de traitement volontaire ou obligatoire, — à l'étude de l'influence de la consommation alcoolique sur la santé publique, — à la traite des femmes et à l'abolition des maisons closes dans les pays dépendant de l'Angleterre.

J. V.

Notre Bibliothèque

JEAN RUMILLY: *En Marge de Maillane*. Extrait de la Gazette de Lausanne. Edition de la Société de la Gazette de Lausanne, 1930.

L'auteur, M. Jean Rumilly, est un fervent de Mistral. L'été passé, dans une solitude alpestre, il a lu de vieux livres, naïves compilations d'un abbé l'histoire littéraire des Troubadours et il lui a plu de rendre justice à ces poètes du XIII^e siècle qui, comme dit Mistral, « chantaient avec amour et chantaient librement — Pavènement d'un monde neuf — et les mépris des vieilles peurs. » Sans vouloir chercher la source vive de l'inspiration mistralienne dans l'histoire héroïque du Midi de la France au Moyen-âge, M. Jean Rumilly explique tout ce que Mistral a dû à la poésie des troubadours, aux épisodes païens ou religieux des luttes anciennes aux exploits des chevaliers et aux pieuses vicissitudes des pauvres frères de la pénitence. L'argumentation si intéressante de M. Rumilly est toute fleurie de nombreuses citations du chantre de Maillane.

J. V.

pour cette raison tout la marche des affaires d'une ville. On ne peut en aucun cas comparer Genève avec Berne qui n'est du reste pas du tout satisfaites des mesures prises, mais avec Interlaken, Lugano, Montreux, Lucerne qui restent des villes de saisons, où les affaires se font d'après les besoins de l'endroit.

Je me permets, de spécifier mon cas: Commerce de parapluies et de fourrures. La vente de mes articles se fait au gré du temps et de la saison sans souci de l'heure et du jour. On peut tout aussi bien commencer sa journée à 8 heures du matin, qu'à 7 h. du soir s'il pleut. Quant aux étrangers, s'ils sont là, ils achètent selon leurs caprices et leur temps à n'importe quelle heure. Inutile de dire que la fourrure ne « travaille » que quelques mois par année et qu'il n'y a pas d'heure fixe pour finir sa journée.

Je fais appel ainsi au bon sens pour ne pas élaborer de loi qui entraverait la marche totale des affaires à Genève pour l'ensemble de la population. Pourquoi vouloir absolument attenter à la liberté commerciale et à la liberté individuelle?

Pour clore, il faudrait non seulement parler mais agir. Je sais qu'il y a à Genève des centaines de femmes, propriétaires ou gérantes de petits magasins qui ont besoin d'être soutenues, et je fais appel aux hommes de bonne volonté de toutes les classes de la société pour prendre les initiatives qui s'imposent. Je laisse aux commerçants intéressés le soin de s'occuper des démarches nécessaires avant qu'il ne soit trop tard.

Jane HOSCHÉK

Magasin de fourrures et de parapluies
13, Quai des Bergues

Genève, le 20 février 1931.

Mademoiselle,

Veuillez-vous permettre à une employée d'exposer dans votre journal, les raisons qui lui font désirer ardemment le succès de la loi Dufaure-Constantin? (noms des auteurs de la loi en question. (Réd.)

Santé.

A-t-on songé à l'état nerveux d'une vendeuse dans un grand magasin où la foule délirante comme un flot continu pendant des heures entières? Sait-on l'effort que nécessite la vente? Répondre à des clientes indécises, souvent peu polies, être debout continuellement — un docteur disait avoir constaté de sérieux méfaits de la « station droite » chez les vendeuses, — n'est-ce pas aussi fatigant que d'être, dans une usine, assise devant une pileuse ou une bobineuse?

Taper pendant 8 heures, sans arrêt, sur une machine à écrire, en surveillant son orthographe n'est-ce pas aussi pénible que le travail d'une ouvrière couturière? Pourquoi ne protège-t-on pas le travail de nuit des sommelières qui souvent travaillent jusqu'à 2 heures du matin?

Instruction et loisirs.

Quand nous avons fini de remettre le rayon en ordre, il est bien près de 8 heures, et le repas fini, c'est 9 heures et demie. Impossibilité absolue d'assister à un spectacle, à un concert, à une conférence ou à des cours de perfectionnement. Nous vivons en face de nos soucis et de notre fatigue sans aucune distraction, il nous est même impossible d'aller prendre un bain ou d'aller chez la coiffeuse!

Je ne parle pas de la vie familiale brisée par nos rentrées tardives pour le repas du soir, par nos fatigues...

Oh, je sais bien qu'on combat sournoisement cette amélioration de notre vie. On veut même exclure de la réglementation les petits commerçants, comme s'ils n'étaient pas pétris de la même argile que nous, comme s'ils n'avaient pas aussi besoin de saines distractions, de vie familiale, de repos et de bonne santé! On met en avant des intérêts purement égoïstes, qu'on masque du nom de liberté du commerce, liberté individuelle, etc. Comme si la liberté individuelle existait dans notre société: Ai-je le droit de circuler sur les trottoirs avec ma bicyclette? Ai-je le droit de ne pas payer mes impôts? Ai-je le droit de me baigner devant l'Hôtel des Bergues? La société est faite de discipline — les écoliers et les soldats en savent quelque chose — et chacun renonce à une partie de sa liberté au bénéfice de l'ordre social, même s'il a un intérêt personnel à transgresser l'ordonnance ou la discipline établie.

D'ailleurs les petits commerçants dont on fait tant état pour combattre le projet de loi, ont accepté par l'intermédiaire de leurs présidents de syndicats, cette fermeture des magasins et l'ont même exigée, notamment les laitiers, les épiciers, les coiffeurs, etc.

Il est vrai que parmi ceux qui ne font pas partie des associations patronales — parce qu'étrangers à notre pays pour la plupart — il y en a qui croient sincèrement qu'en laissant leurs boutiques ouvertes après 7 heures, ils vont drainer le commerce et recueillir toute la clientèle de leurs concurrents. Pauvres aveugles! s'ils n'ont pas gagné leur journée avant 7 heures, c'est que le public s'est détourné de leur magasin. Mme Hoschék croit-elle vraiment que c'est avec des vitrines parcimonieusement éclairées et des vi-

sages de commerçants fatigués et déprimés qu'on fera de Genève une ville souriante?

On dit aussi que les affaires sont très calmes. Mais c'est justement le moment opportun pour faire cette expérience. Ce n'est pas quand les affaires sont considérables, le personnel boucauté et le public affolé qu'il convient d'apporter des modifications à l'organisation commerciale. A mon avis, le moment est excellent choisi. Il sera plus facile d'habituer le public et de faire l'éducation des vendeurs et vendeuses qui devront faire en 8 heures le même travail qu'en 10 h. Car il ne faut pas négliger le facteur éducation qui est dans cette question, le plus important.

Et pour conclure, je citerai simplement ce mot de M. le professeur Duprat, parlant de l'Organisation Professionnelle « La liberté individuelle, c'est le droit à la trahison de l'intérêt collectif ».

Une employée

Pourquoi ?

Lausanne, le 25 février 1931.

Mesdames,

Depuis fort longtemps je suis un partisan convaincu du suffrage féminin; sans s'égayer dans des subtilités byzantines ou dans des prévisions qui ne se réalisent jamais, on peut résumer la question du suffrage féminin en une seule phrase: Le vote des femmes mettrait fin à la plus grande injustice historique que l'humanité ou l'égoïsme masculin ait créée. J'ajoute que j'assiste à toutes les séances de votre Ligue, et que je suis abonné au *Mouvement féministe*.

Je me sens ainsi la conscience à l'aise pour vous signaler une, comment dirai-je, une petite lacune dans votre programme. Je constate que la femme s'élève dans tous les domaines à la hauteur de l'homme, dans l'industrie, l'enseignement supérieur, l'administration municipale (il y a des mairesses) ou nationale (il y a des femmes ministres), ou le pastorat, etc. Mais dans le domaine des us et coutumes, des usages séculaires en est-il de même? Il me paraît qu'il y a là quelque chose qui ressemble assez au gigantesque escargot immobile de la Saffa de brillante mémoire. Par exemple, qui fait la demande en mariage? L'usage archaïque s'est-il quelque peu élargi? Je crois bien que non. Pourquoi?

Où, pourquoi la jeune fille est-elle condamnée par la coutume à attendre qu'on daigne la remarquer, tandis que l'homme reste seul maître de son choix? Voyons-nous ici une tendance vers l'égalité? Je jette ce pavé dans la mare? A qui le tour?

LOUIS BENOT.



Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin

Conférences de Mme Vallé-Genairon.

Un des événements suffragistes de la saison a été une tournée de conférences en Suisse romande de la distinguée présidente de la Fédération du Sud-Est de l'Union française pour le Suffrage, Mme Vallé-Genairon, de Mâcon. Cette conférencière infatigable a bien voulu parler en neuf endroits différents sur dix jours passés en Suisse! soit Sion, Martigny, Monthey, Berne (deux fois), Rolle, Leysin, Porrentruy et Romont. Elle a partout captivé son auditoire en exposant combien la collaboration aux affaires publiques est indispensable à la femme, pour remplir sa mission familiale et sociale. La fermeté, la persuasion et la bonté qui ressortent des paroles de Mme Vallé ont grandement contribué à dissiper la méfiance envers le suffrage féminin, et l'A.S.S.F. lui garde la plus vive reconnaissance du grand effort qu'elle a fait pour nous. A. L.

Voici encore à ce sujet un probant témoignage de presse:

« C'est devant une salle comble que Mme Vallé a déterminé le rôle nouveau de la femme et la nécessité d'étendre son champ d'activité au domaine public, si elle veut remplir complètement son devoir maternel et social, car, très tôt l'enfant qui est la grande préoccupation de la femme s'évade du cercle familial. L'école l'enlève à l'influence unique de la famille. La nécessité de se préparer à une profession ou d'apprendre un métier le soustrait parfois complètement à son milieu. Il importe donc grandement que la femme soit appelée à contribuer à l'élaboration des lois, qui touchent aux domaines si essentiellement féminins de l'enfance, de l'assistance et de la moralité publique. Le suffrage féminin est donc une nécessité.

Mme Vallé effleura avec une grande délicatesse le problème de la natalité, que l'initiative privée française a encouragée, par le système des allocations familiales. Cette organisation a fait maintenant ses preuves. Elle permet d'assurer aux travailleurs un gain en rapport avec leurs capacités, tout en tenant compte de leurs charges de famille. Les associations féministes françaises ont contribué pour beaucoup à la diffusion de cette excellente institution.

La conférencière apporta d'autres preuves de

la bienfaisante activité des groupements féminins dans le domaine public, soit pour la lutte contre l'alcoolisme, la tuberculose, soit pour travailler au maintien de la paix entre les nations, car, personne plus que la femme n'a horreur de la guerre qui lui arrache ses enfants, son but et sa raison d'être. Mais, pour lutter efficacement contre ces fléaux, il lui faut le bulletin de vote.

Pourquoi refuse-t-on à la mère, pierre d'angle du foyer, un droit dont jouissent tous les citoyens alors qu'elle a mission de former ces mêmes citoyens? Elle chercherait certainement à en user en faveur des intérêts généraux du pays.»

(La Patrie vaudoise, Sion.)

A travers les Sociétés

Association genevoise pour l'amélioration du service domestique.

En réponse sans doute, à un questionnaire sur le service domestique que nous avons publié dans un précédent No, l'Association genevoise pour l'amélioration du Service domestique nous envoie l'appel ci-après:

« Rien ne sert de courir, il faut partir à temps! ». Ne pourrions-nous pas dire dans le domaine social: « Rien ne sert de gémir, il faut agir à temps! ». Or, que de gémissements n'entendons-nous pas sur les maîtres et des domestiques! Tout le monde, sauf quelques privilégiés, se plaint — ne vaudrait-il pas mieux essayer de s'entendre? Nombre des difficultés actuelles entre employeuses et employées viennent du fait que le service domestique n'est pas considéré comme un véritable métier. Aussi il faut commencer par s'entendre entre maîtresses de maison sur certains points qui ont une importance, justice, ou à son défaut, le bon sens, dicte à celles qui veulent bien prendre la peine de réfléchir.

Une association dont le but est indiqué par son titre: Association pour l'Amélioration du Service domestique propose à toutes les maîtresses de maison le programme suivant: loger sa domestique dans une chambre qui réponde aux conditions élémentaires d'hygiène et de sécurité morale;

lui donner, autant que possible, les mêmes menus qu'à la famille, c'est-à-dire une nourriture saine et suffisante;

lui témoigner de la confiance quand elle le mérite, en ne mettant pas sous clef les provisions courantes du ménage;

lui laisser au cours de quatre semaines 28 heures de loisir prises dans la journée, et chaque année 10 à 15 jours consécutifs de vacances payées.

Aux maîtresses de maison qui sont en dessous de ce minimum, ce programme paraîtra peut-être révolutionnaire; à celles qui l'appliquent depuis toujours, il paraîtra trop timide. Eh bien! que les premières n'oublient pas que les temps marchent. Si elles ne veulent pas s'associer librement pour améliorer la situation de leur personnel, il est à craindre que l'Etat, dans un avenir proche, ne les oblige à certaines réformes nécessaires, mais aussi à d'autres dont l'opportunité pourrait être contestée. Quant aux secondes, qui sont convaincues des buts que poursuit l'Association pour l'amélioration du service domestique, qu'elles viennent grossir le nombre de ses membres, car, à l'encore, l'union fait la force, et, seule, la meilleure volonté ne peut rien pour changer les conditions de travail d'une catégorie sociale. Améliorer le service domestique, c'est contribuer pour une petite part à résoudre le douloureux problème des différences sociales.

On peut obtenir tous les renseignements sur l'Association pour l'amélioration du service domestique au Secrétariat des Intérêts féminins, 22, rue Etienne-Dumont, Genève.

A. W.

Union des Femmes de Genève.

Au cours de cette dernière quinzaine, le fonds Jean Raymond est entré en activité: destiné à venir en aide à des femmes genevoises âgées de 25 ans au moins, non assurées contre la maladie, et dont les revenus ou gains sont inférieurs à 5000 fr., il facilite des séjours de clinique, soit

Si toutes les maîtresses de maison avaient visité les installations des

LAITIERES RÉUNIES

toutes les femmes exigeraient les produits laitiers provenant des

LAITIERES RÉUNIES

HYGIÈNE - PROPRETÉ - QUALITÉ

pour des cas chirurgicaux, soit pour des cas médicaux pendant une durée de 13 à 21 jours. Les cas rentrant dans cette catégorie peuvent être signalés, soit au Secrétariat de l'Union des Femmes (ouvert le lundi et le samedi de 16 à 18 h. et le jeudi de 10 h. à midi), soit à Mlle le Dr. Bertrand, 3, rue Lévrier.

Deux conférences accompagnées de belles projections lumineuses ont eu lieu pendant cette même quinzaine: l'une de Mlle de la Rivière sur la carrière de jardinière et l'école de la Corbière, l'autre de M. Henri Reverdin, sur la Cathédrale de Reims.

R. B.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 7 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. — 16 h. 30: *L'activité de l'Union Internationale de Secours aux Enfants*, causerie par Mlle M.-J. de Morcier (4^{me} conférence de la série sur l'enfance). LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, restaurant de la Maison du Peuple, 15 h.: Séance mensuelle.

Lundi 9 mars:

GENÈVE: Soroptimist-Club, Foyer du Travail féminin, 11, cours de Riv. 10 h. 30: Souper mensuel, réservé aux membres du Club et à leurs invités.

LAUSANNE: Maison du Peuple, 20 h. 30: *Autour de la Société des Nations, quelques silhouettes et portraits*, conférence avec projections lumineuses par Mlle Emilie Gourd. (Entrée libre pour les membres, billets à l'entrée pour les non-membres.)

Mercredi 11 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont, 14 h. 15: Assemblée générale de l'Association pour l'amélioration du Service domestique. 1. Rapport de la présidente; 2. Rapport de la trésorière; 3. Enquête sur le service domestique en Suisse; communication de Mme Gardy. 4. Propositions individuelles.

Id. id. 17 h.: *La littérature russe de la période contemporaine (Le génie de quelques poètes, Alex. Blok et ses « Douze », Essai sur Matkovski, etc.)*, causerie par Mme de Menschikoff. (Entrée: 3 fr.; 2 fr. pour les membres de l'Union.)

Vendredi 13 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont, 17 h.: Assemblée générale de la Section de Lecture: *Lecture d'un journal de jeunesse inédit de Mme Necker de Saussure*, par Mlle Emilie Trembley.

INTERLAKEN: Union Féministe d'Interlaken: *L'Esprit de Genève*, conférence en français par Mlle Emilie Gourd.

Samedi 14 mars:

BERNE: Présentation du film suffragiste, *Le Banc des Mineurs*, aux membres du Comité Central et aux Présidentes des Sections de l'A.S.S.F.

Dimanche 15 mars:

BERNE: Séance du Comité Central de l'A.S.S.F.

Mercredi 18 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont, 17 h.: *La littérature russe de la période contemporaine (Aperçu sur quelques prosateurs: ceux qui ont présenté la Révolution, ceux qui l'ont traversée; écrivains protestataires et « stalinisme littéraire »)*, causerie par Mme de Menschikoff. (Entrée: 3 fr.; pour les membres de l'Union: 2 fr.)

Aviculture

Jeunes filles désirant apprendre sérieusement le métier, sont reçues en pension dans élevage moderne bien situé.

Mlle V. KEHLER, Planchamp (Clarens).

Le Mouvement Féministe

se vend au numéro

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14, Gen.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

Le Bureau International Bibliographique

4, Rue de Chevreuse, PARIS (6^{me} arr.)

a été créé par

L'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action Civique et Politique des Femmes

en vue d'établir une documentation sur tous les travaux relatifs au mouvement féminin

CONSULTEZ

Le Bureau International Bibliographique

toutes les fois que vous aurez une question à étudier ou un sujet à traiter. Il vous documentera sur le mouvement suffragiste, les publications féministes, les nouvelles carrières ouvertes aux femmes, les bourses d'études, les associations féminines, les questions d'hygiène, de travail, d'assistance, etc.

Prière d'envoyer au Secrétariat toutes références utiles, en toutes langues, relatives aux dernières publications: